

LEUR DROIT A LA SANTÉ

LETTRE AUX TRAVAILLEURS DE L'I.C.E.M.

1. Les droits des générations futures...

Chers camarades, dans votre projet de charte il ne faudrait pas oublier l'aspect écologique de nos revendications. Il est à notre avis nécessaire que figure dans cette charte l'ébauche de la déclaration des droits des générations futures (Fondation Cousteau), ou que nous prenions l'initiative de rédiger quelque chose de similaire.

Déclaration des Droits des générations futures :

ART. 1 : Les générations futures ont droit à une terre indemne et non contaminée, et à la jouissance de celle-ci considérée comme le support de l'histoire de l'homme, de la culture et des liens sociaux qui font de chaque génération et de chaque individu des membres de l'humanité.

ART. 2 : Chaque génération dépend des biens et du patrimoine foncier. Elle a le devoir, en tant que curateur des générations futures, d'empêcher toute atteinte irréparable et irréversible à la vie sur la terre et à la dignité et la liberté de l'homme.

ART. 3 : Il est par conséquent du devoir suprême de chaque génération, afin de préserver les droits des générations futures, d'assurer la surveillance sans faille des évolutions et des transformations de la technologie qui seraient de nature à nuire à la vie sur terre, à l'équilibre naturel, ou au développement harmonieux du genre humain.

ART. 4 : Tous les moyens nécessaires, y compris l'enseignement, la recherche, et la législation devront être mis en œuvre afin de garantir ces droits et d'assurer qu'ils ne seront pas sacrifiés à la facilité, au profit ou à l'opportunité du moment.

ART. 5 : Les gouvernements, les organisations non gouvernementales et les individus sont instamment appelés à mettre dès maintenant ces principes en application, comme s'ils se trouvaient déjà face aux générations de l'avenir, devant lesquelles ils sont reconnus pleinement responsables.



2. Oui à l'heure du soleil !

D'autre part, à propos des Droits des enfants, le *secteur santé* de l'ICEM se prononce résolument pour la suppression du système horaire de Giscard, et pour le retour à une heure stable, la plus proche de l'heure solaire. Car ce manque de respect du rythme naturel, et ces perturbations horaires ne font qu'aggraver l'équilibre instable des enfants. Nous demandons un référendum, et nous prenons l'initiative de faire circuler une pétition à envoyer à François Mitterrand au Palais de l'Élysée, demandant à chaque Groupe Départemental de la recopier.

« Nous demandons le retour à une heure alignée sur le soleil.

1. Cette nouvelle heure instaurée sous un gouvernement réactionnaire ne permet pas de réelles économies.

2. Ce système, qui entraîne un décalage par rapport au soleil, n'est pas sans conséquences au niveau de notre santé générale et de notre équilibre.

3. Les enfants en ressentent particulièrement les méfaits. Nous demandons que soient prises en compte les données psychophysiologiques, étudiées par exemple par le professeur Sandler pédiatre au Centre Hospitalier de Libourne ».

Envoyez les pétitions recueillies à :

Bernard MEIRIER

Secteur Santé

1365, Vieux chemin de Sainte Musse

83200 Toulon

Avant le mois de mai 1983

MERCI

Les parents aussi...

HEURE D'ÉTÉ ET PERTURBATIONS SCOLAIRES

Depuis le 28 mars, nous sommes soumis à l'heure d'été, c'est-à-dire que, pendant six mois, nous serons placés, astronomiquement, sur le méridien de Moscou.

L'instauration de l'heure d'été entraîne, chez les enfants d'âge scolaire, un ensemble de troubles de trois catégories :

— Trouble du sommeil : le matin, difficultés au réveil ; le soir, refus prolongé de l'alitement, puis insomnie ; dans les écoles maternelles, refus de la sieste chez les petits.

— Troubles du comportement : instabilité, agressivité dans le courant de l'après-midi.

— Difficultés scolaires : baisse de l'attention, somnolence matinale, baisse du rendement scolaire.

Cette heure d'été, ce « décalage » horaire perturbe donc beaucoup les jeunes, de manière encore plus sensible pour ceux de l'ouest de la France qui auront à se lever, astronomiquement parlant, plus tôt que ceux des régions de l'Est.

Ainsi, l'instauration de l'heure d'été permet de réaliser des économies d'énergie mais au détriment de la santé et de la réussite scolaire des jeunes, qui eux, manqueront totalement... d'énergie.

A. MICHELET

Lu dans « Pour l'enfant vers l'homme »

revue de la FCPE, n° 189

d'avril-mai 82